

Champs d'application 1200J des barreaudages 16x16 mm pour costière de voute

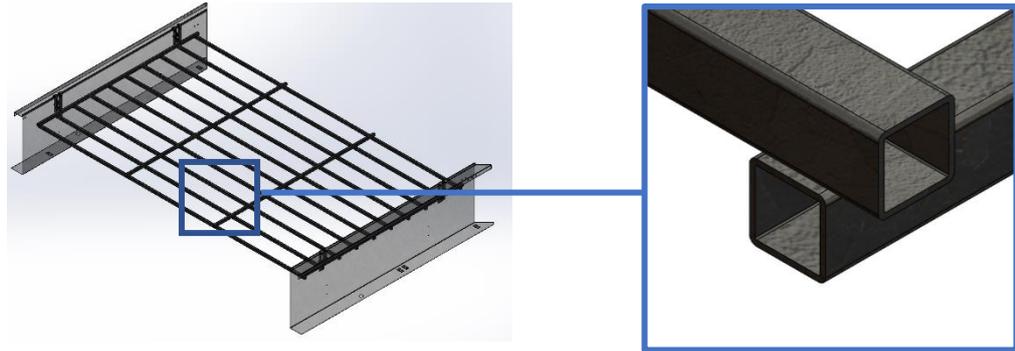
Table des matières

1	Objet :.....	3
2	Grilles constituées de barreaudage en tubes 16x16x1.2 mm en acier galvanisé	3
3	Domaine d'application :.....	3
3.1	Constitution de la Costière / Support.....	3
3.2	Fixation dans les lanterneaux ponctuels :.....	4
3.3	Fixation dans les costières de voutes filantes :.....	4
4	Décharge de responsabilité.....	5
4.1	Voûtes filantes.....	5
5	Installation, utilisation et contrôle :	5
5.1	Conditions normales d'installation.....	5
5.2	Conditions normales d'utilisation.....	5
5.3	Contrôles et entretien :.....	5

1 Objet :

Ce document a pour objectif de préciser la méthodologie de fixation des protections antichute par barreaudage 16x16 1200 Joules pour costière de voute de la société SKYDOME SAS.

2 Grilles constituées de barreaudage en tubes 16x16x1.2 mm en acier galvanisé



- Certificat d'inspection délivré par « Bureau VERITAS » en date du 02 septembre 2022 de références « SKYDOME-15698210-IC1-(EN)-YRO-220831-REV1 » pour les lanterneaux et « SKYDOME-15698210-IC2-(EN)-YRO-220831-REV1 » pour les costières de voute.
- Rapport d'inspection en date du 02 septembre 2022 référence « SKYDOME-15698210-IR1-YRO-220831-REV1 »

Les documents nommés ci-dessus garantissent que les échantillons présentés à « BUREAU VERITAS » ont répondu aux exigences 1200J suivant le protocole d'essai de résistance à la traversée verticale d'un corps mou de grandes dimensions, établi par la commission technique exutoire du G.I.F, après consultation des C.R.A.M. Et de l'INRS G.I.F. "Résistance 1200J" Lanterneau ponctuel - Mars1997. Commande SKYDOME à Bureau Veritas : Contrat Bureau Veritas N° Q-260237 – 0797177.

3 Domaine d'application :

Les échantillons présentés sont des ensembles (costière + grilles) montés par SKYDOME SAS suivant les règles ci-dessous et peuvent être appliquées comme suit :

3.1 Constitution de la Costière / Support

Les costières présentées ont été fabriquées en Acier doux galvanisé à chaud en continu pour formage conforme à la norme NF EN 10346 (DX51D + Z)

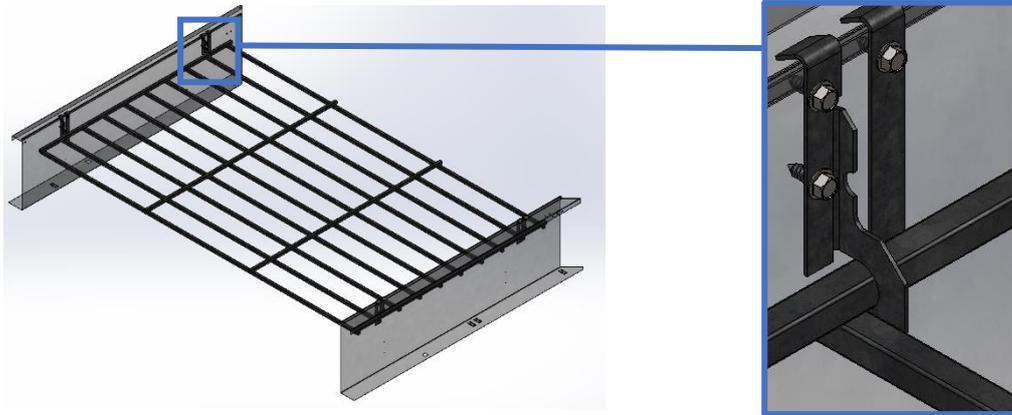
Revêtement tôle galvanisée Z275 définis selon la norme référencée ci-dessus,

Aspect M (fleurage minimisé) finition A (ordinaire).

Traitement de surface : Passivation chimique (non huilé).

Epaisseur 2,0 mm minimum pour les costières des voutes

3.2 Fixation dans les lanterneaux ponctuels :

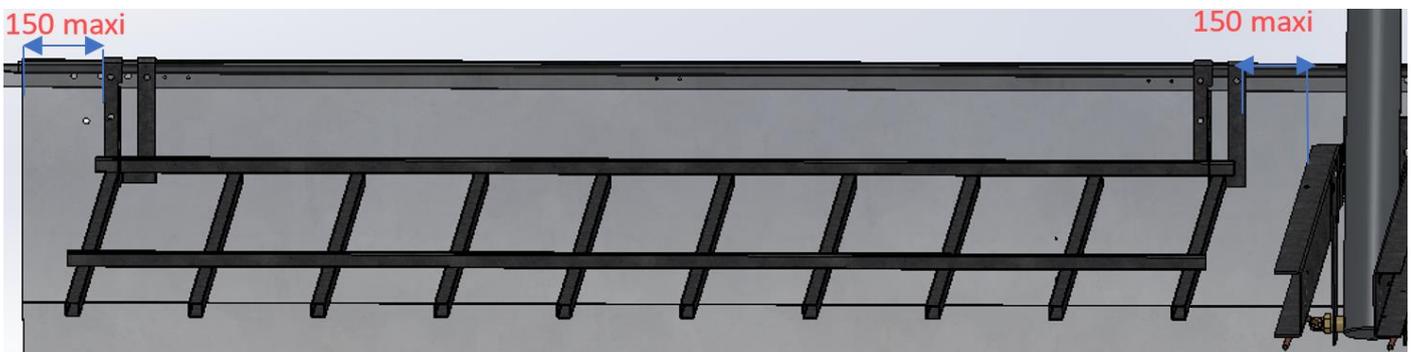


3.3 Fixation dans les costières de voutes filantes :

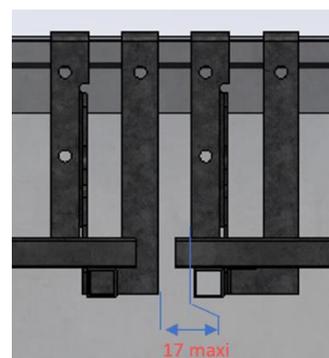
- 1000 \geq Corde \leq 5000 mm (Costière 20/10 et 30/10)
- Grille fixée par des pattes chacune vissée par **deux vis autoforeuse DIN7504K** (Sans pré-perçage)

Largeur de grille	QT de patte	Vis par patte
308 mm	NA	NA
> 308mm	4	3

Distance maximum entre le bord de la costière et/ou du mécanisme : 150mm



Distance maximum entre deux grilles : 17 mm entre les pattes



4 Décharge de responsabilité

4.1 Voûtes filantes

- Les grilles livrées non montées pour pose sur costière de voûte sont à fixer en respectant les règles décrites ci-dessus et en suivant les indications reçus avec la/les costière(s) et la/les voûte(s).
- Le montage des grilles sur un support existant ou neuf dégradé relève de la responsabilité de l'installateur. Si une vis ne montre pas de tenue mécanique adéquate dans le support (ex : vis qui tourne dans le vide), décaler la grille de manière à retrouver un support en état.
- Tout montage sur un autre support qu'une costière acier galvanisée (comme décrit ci-dessus) en capacité de résister à un impact de 1200J, est sous la responsabilité de l'installateur. SKYDOME se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

5 Installation, utilisation et contrôle :

La grille est dite 1200J uniquement dans des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien

5.1 Conditions normales d'installation

- Se référer à cette notice.

5.2 Conditions normales d'utilisation

- Nos solutions 1200J excluent toutes possibilités de circuler sur les grilles. Les grilles ne sont pas des passages pouvant supporter le poids de personnes circulant dessus mais uniquement d'empêcher la chute accidentelle à travers le lanterneau.
- Comme tout matériel de construction, l'environnement auquel est soumis la grille et ses fixations est susceptible d'altérer le matériel dans le temps. (Par exemple, un environnement corrosif peut détériorer les caractéristiques de résistance de la grille et/ou des pattes et/ou des fixations/visseries).

5.3 Contrôles et entretien :

- Un contrôle visuel régulier (au moins une fois par an) est recommandé afin de détecter les faiblesses éventuelles (Exemple : Corrosion).
Si une faiblesse est observée, il est impératif de remplacer le matériel par du matériel neuf.
- Toute grille ayant été soumise à un impact, même inférieur à 1200J, doit être remplacée par du matériel neuf.